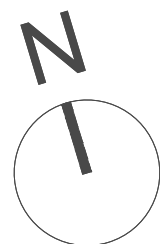


**APPARTEMENT N° 236**  
37.5m<sup>2</sup>

**CAGE ESCALIER 2**

Appartement de 2 pièces  
n° 236 au 3° étage

		37,7m <sup>2</sup>	T2
BALCON	10,08m <sup>2</sup>		
CHAMBRE	11,81m <sup>2</sup>		
CUISINE	6,43m <sup>2</sup>		
ENTREE	3,00m <sup>2</sup>		
SDB	5,17m <sup>2</sup>		
SEJOUR	11,32m <sup>2</sup>		

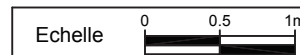


**LEGENDE**

TE	TABLEAU ELECTRIQUE	VR	VOLET ROULANT
AV	ALLEGE VITREE	GC	GARDE-CORPS
LL	LAVE-LINGE	CUI	BLOC CUISSON
LV	LAVE-VAISSELLE	F	REFRIGERATEUR

--- RETOMBEE DE POUTRE      FAUX-PLAFOND OU SOFFITE

Hauteur sous plafond des pièces principales sauf mention particulière : 2.50 m  
Hauteur sous plafond des placards principales du RDC sauf mention particulière : 2.70 m  
La surface des placards est incluse dans celle des pièces attenantes



"DES MODIFICATIONS SONT SUSCEPTIBLES D'ETRE APPORTEES A CE PLAN EN FONCTION DES NECESSITES TECHNIQUES OU REGLEMENTAIRES DE LA REALISATION, TANT EN CE QUI CONCERNE LES DIMENSIONS LIBRES, QUE L'EQUIPEMENT. LES SURFACES, LES HAUTEURS SOUS PLAFOND AINSI QUE LES HAUTEURS DE SEUILS OU D'ALLEGES INDIQUEES SONT APPROXIMATIVES. LES RETOMBES, SOFFITES, FAUX-PLAFONDS, TRAPPES DE VISITES, AINSI QUE L'EMPLACEMENT DES DESCENTES D'EAUX PLOUVIALES, DES EQUIPEMENTS SANITAIRES NE SONT PAS TOUS FIGURES OU LE SONT A TITRE INDICATIF. LES AMENAGEMENTS ET LE MOBILIER FIGURANT SUR CE PLAN SONT SIMPLEMENT SUGGERES A TITRE DE PRESENTATION INDICATIVE ET NE CONSTITUE EN AUCUN CAS UN ELEMENT CONTRACTUEL, AUCUN ELEMENT DE MOBILIER REPRESENTE SUR CE PLAN NE FAIT L'OBJET DE LA VENTE."